



Procès-verbal de réception des ouvrages d'éclairage public

Opération : ST JUERY – LE CLOS DU ROUSSET

PREAMBULE

Le lotissement Le Clos du Rousset a fait l'objet d'une réalisation sous maîtrise d'ouvrage privée et est maintenant représenté par Monsieur CALVARIO MARQUES Richard pour l'association syndicale de propriétaires ayant été constituée.

A l'intérieur de cette opération d'aménagement des voiries internes dénommées rue des Pinsons, rue des Mésanges et impasse des Fauvettes ont été créées ainsi qu'un réseau d'éclairage public et une commande d'éclairage public.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

A – IDENTIFICATION DES PARTIES

- L'association syndicale de propriétaires représenté par Monsieur CALVARIO MARQUES Richard,
- Le service éclairage public de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois représenté par Monsieur Jean-François Rochedreux, Vice-président délégué en charge de l'éclairage public et de la maîtrise énergétique

B – OUVRAGES CONCERNES

L'aménageur invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en la personne de M. OROMBEL Alexandre, intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages suivants:

B-1 - Luminaires

Nbre	Puissance	Modèle	COULEUR	Hauteur du mât	Type de mât
9	100W SHP		VERT	4 M	OCTO

B-2 – Réseau Éclairage Public

Réseau d'éclairage public en câbles U100R02V.

B-3 - Commande

L'armoire de commande est située sur le poste de transformation du lotissement, la partie commande est composée de 4 départs commandés par cellule photoélectrique

C - REMISE D'OUVRAGES

L'aménageur et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent la conformité et le bon état des ouvrages.

EN CONSEQUENCE ET A COMPTER DE LA DATE DE DELIBERATION du conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités

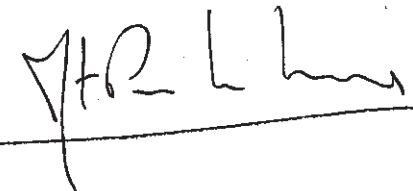
-la remise des ouvrages par Monsieur CALVARIO MARQUES Richard est constatée,

-la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages d'éclairage public réalisés,

-la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité.

Fait à Saint Juéry, le **11 SEP. 2018**

Pour le service éclairage public de la
communauté d'agglomération de
l'Albigeois



Le vice- président délégué à l'éclairage
public et maîtrise énergétique
M. Jean-François ROCHEDREUX